

les nations. Et le Canada a participé activement à ce rôle des Nations Unies.

"En 1968, Année internationale des Droits de l'Homme, le Gouvernement du Canada, en collaboration avec des organismes et des institutions bénévoles, fut heureux d'assurer le succès du congrès canadien qui eut lieu à Ottawa en décembre. Pour témoigner de son engagement dans ce domaine, le Gouvernement fédéral a confié à la Division des droits de l'homme du Secrétariat d'Etat le soin de mettre en oeuvre un vaste programme d'éducation destiné à la promotion des droits de l'homme, et le rôle d'interlocuteur auprès des organismes nationaux qui militent dans ce champ d'action.

"Plus tôt durant l'année, à la Conférence internationale des Droits de l'Homme, sous l'égide des Nations Unies, à Téhéran, la délégation canadienne a réussi à faire adopter une résolution qui oblige les gouvernements à faciliter la création de véritables services d'assistance judiciaire pour la protection et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

"Montrons, par notre générosité, que nous participons d'emblée à la cause de l'égalité raciale. Nous invitons tous nos concitoyens à marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, en souscrivant au Fonds spécial des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et à leur Programme de formation et d'éducation des Sud-Africains."

(On peut faire parvenir ses dons au trésorier des Nations Unies, pièce 3763, Nations Unies, New York.)